

Implication / seconde / semaine 5 correction / classement des biens et services produits

A. A. C'est sur un chantier qu'on peut l'observer...



B. Il y en a une chez vous ...



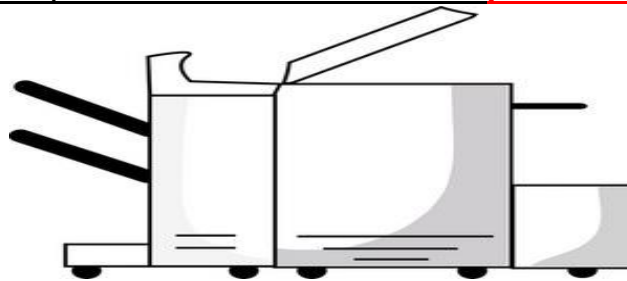
C. On a fait appel à lui pour le produire...



D. D. Il permet de produire un service ...



E. Au lycée St Charles on en trouve plusieurs ...



F. Chez vous il y en a sans doute une...



| | Biens | Services | Consommation Intermédiaire | Consommation Finale | Capital fixe | Marchand | Non marchand |
|----------|-------|----------|----------------------------|---------------------|--------------|----------|--------------|
| A | X | | | | X | X | |
| B | X | | | X | | X | |
| C | | X | | X | | X | |
| D | X | | | | X | X | |
| E | X | | | | X | X | |
| F | X | | | X | | X | |

Questions

Q.1. Reproduisez le tableau et complétez-le

Q.2. Rédigez votre justification pour les cas B., C. et E. en vous appuyant sur le schéma proposé en cours

Justification B : La machine à laver fait partie de la **production formelle** car sa production par une entreprise à du nécessiter la combinaison de moyens humains et matériels donnant lieu à des rémunérations déclarées.

Cette machine à laver a un caractère matériel, c'est donc un **bien**. Or ce bien n'a pas pour fonction de participer à la production d'un autre bien ou service, on peut donc le qualifier de bien de **consommation finale**. Enfin ce bien a été produit par une entreprise dont le but est de réaliser un profit, on peut donc le qualifier de **marchand**.

Justification C : L'activité de réparation d'une machine à laver fait partie de la **production formelle** car sa production nécessite la combinaison de moyens humains (le réparateur) et matériels (ses outils) donnant lieu à une rémunération déclarée.

Cette activité a un caractère immatériel, c'est donc un **service**. Or ce service n'a pas pour fonction de participer à la production d'un autre bien ou service, on peut donc le qualifier de service de **consommation finale**. Enfin ce service a été produit par une entreprise individuelle dont le but est de réaliser un profit, on peut donc le qualifier de **marchand**.

Justification E : La photocopieuse fait partie de la **production formelle** car sa production par une entreprise à du nécessiter la combinaison de moyens humains et matériels donnant lieu à des rémunérations déclarées.

Cette photocopieuse a un caractère matériel, c'est donc un **bien**. Or ce bien a pour fonction de participer à la production d'un autre bien ou service, ici, un service d'éducation non marchand, on peut donc le qualifier de bien de **capital fixe**. Enfin ce bien a été produit par une entreprise dont le but est de réaliser un profit, on peut donc le qualifier de **marchand**.